



# Section des agents de la Ville de Rennes du CCAS et de Rennes Métropole

Rennes, le 2 Avril 2019

**Madame Nathalie APPERE**  
**Mairie de Rennes**

Copie : Monsieur Hubert CHARDONNET  
Adjoint délégué du personnel  
Madame Laurence QUINAULT  
Directrice Générale de services  
Monsieur Johan THEURET  
Directeur Général Adjoint  
Monsieur Gildas LAERON  
Directeur des Ressources humaines

Objet : Préavis de grève du de 0h à 24h  
Le 9,10,11,12,13,14,15,16,17 et 18 MAI 2019  
**DPMDP / ASVP**

Madame la Maire,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 512- 1 à 512-6 du code du travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise pour la section syndicale Sud du personnel territorial ville de Rennes, Rennes Métropole et du CCAS de déposer un préavis de grèves.

Il couvrira **tous les agents ASVP de la DPMDP** .

Cette grève portera sur les revendications suivantes :

- Effectifs insuffisants
  - Reconnaissance du métier par un classement en "P2"
- Prise en compte des agressions verbale et parfois physique

La section syndicale Sud du personnel territorial de la ville de Rennes, dépose un préavis de grève afin de couvrir les absences des agents précités et leur permettre de participer ou de se joindre aux mouvements pour les jours précités.

Un fort mécontentement se fait sentir suite au classement des agents en P1 alors qu'ils sont très souvent appelés à remplacer leurs collègues placiers et d'assurer sur les marchés la sécurité à la place des policiers municipaux. Les A.S.V.P constatent aussi une recrudescence des menaces à leurs encontre.

Ils souhaitent une prise en compte de ce malaise.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire l'expression de notre considération distinguée.

Pour Sud Le secrétaire  
Gérard GENDROT

Section SUD Ville de Rennes, CCAS, Rennes Métropole  
Centre commercial Le Torigné  
8 Place de Thorigné  
35200 Rennes